

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES
(ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FORMATION COMPLEMENTAIRE EN ARTS VISUELS
APPLIQUES A LA PHOTOGRAPHIE : APPROCHES
THEORIQUES ET PRATIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

CODE: 64 21 32 U22 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 mai 2025,
sur avis conforme du Conseil général

FORMATION COMPLEMENTAIRE EN ARTS VISUELS APPLIQUES A LA PHOTOGRAPHIE : APPROCHES THÉORIQUES ET PRATIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant et l'étudiante, d'acquérir et d'exploiter des notions théoriques et techniques ainsi que d'exercer et de développer des compétences techniques et pratiques dans le domaine des arts visuels appliqués à la photographie, spécifiques à l'exercice du métier.

Ainsi l'étudiant/ l'étudiante pourra conforter ses connaissances ainsi que les techniques et moyens spécifiques de la photographie, tant analogique que numérique et s'adapter aux exigences des nouvelles technologies du métier, afin de produire des travaux à haute valeur ajoutée, à caractère professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Compétences à maîtriser, en référence au tableau de la circulaire générale 9333 « relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études », fixant la correspondance entre les orientations d'études des 6èmes et des 7èmes années qualifiantes.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat du troisième degré de qualification technique (CQ6) :

- Technicien/Technicienne en photographie

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/ l'étudiante sera capable :

en toute autonomie, en disposant du matériel et de l'équipement en quantité suffisante,

dans le respect des consignes, de l'esthétique technique, des règles professionnelles, des réglementations en vigueur, des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement,

en utilisant le vocabulaire technique de la profession et en développant des compétences de communication,

au départ d'une situation pratique significative et d'un projet avalisé par le/la chargé(e) de cours, dans le respect des délais impartis,

- ◆ de réaliser un projet en :
 - composant et cadrant une image en fonction de différents critères (personnels ou imposés),
 - jugeant des qualités et/ou des défauts de l'image,
 - réalisant une critique cohérente de photographies et de slogans publicitaires,
 - faisant des propositions sous forme de lay-out et en prévoyant les espaces nécessaires pour la composition de celui-ci ;
- ◆ d'utiliser l'ensemble des logiciels adéquats et de jongler d'un programme à l'autre en fonction de l'utilisation souhaitée du fichier, de stocker les images sur différents supports et de les transférer vers les différents médias (imprimerie, web, labo, ...) ;
- ◆ de réaliser un travail de qualité professionnelle, c'est à dire conforme à un devis et respectant les désirs techniques et artistiques de la cliente/ du client –existant-e ou potentiel-le- dans un délai horaire minimum ;
- ◆ de réaliser un travail au départ de desiderata comparables à ceux du monde professionnel (salles de rédaction de presse ou lay-out du styliste d'une agence de publicité ou de desiderata de chefs d'entreprises ou de responsables de PME) en :
 - mettant en œuvre les outils adéquats par une méthode adaptée au travail à réaliser (diverses étapes de la réalisation),
 - déterminant les coûts et la faisabilité du projet ou en se pliant à un budget déterminé,
 - choisissant et en préparant les matières et matériels nécessaires,
 - planifiant le travail dans l'espace et le temps,
 - respectant les règles élémentaires du métier de photographe en matière de droits à l'image et de droits à la personne.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de créativité ou d'originalité du projet proposé,
- ◆ le niveau de clarté et de cohérence du projet proposé,
- ◆ le degré de qualité esthétique de la production,
- ◆ le niveau de pertinence des choix techniques et des méthodes de travail mises en œuvre,
- ◆ le degré de qualité de l'argumentation,
- ◆ le niveau de richesse des sources documentaires.

4. PROGRAMME

L'étudiant/ l'étudiante sera capable :

4.1. Analyse et esthétique du message publicitaire

sur base d'exemples concrets, d'œuvres de photographes professionnels, d'artistes,

à l'aide d'exercices individuels et/ou de groupe,

en favorisant l'échange et en organisant des critiques collectives où chacun peut apporter une opinion personnelle, un exemple ou une expérience.

- ◆ d'affiner sa vision et son expression photographique, en permettant l'ouverture aux œuvres des autres ;

- ◆ de se sensibiliser à des courants artistiques novateurs et à l'impact des images par rapport au propos (surtout dans le domaine publicitaire) ;
- ◆ d'évoluer dans une démarche personnelle et professionnelle en prenant conscience de l'importance de l'image dans notre monde ;
- ◆ de favoriser la créativité et la recherche d'idées ;
- ◆ de jauger les qualités et/ou les défauts d'une image ou d'une œuvre, en faisant appel à l'ensemble de son bagage esthétique et technique pour réaliser une critique cohérente de photographies et de slogans publicitaires ;
- ◆ de faire appel aux différentes notions acquises afin d'affiner et d'aiguiser son regard lors de la réalisation d'un reportage ou d'une prise de vue en studio ;
- ◆ de réaliser des projets, de composer et de cadrer une image en fonction de différents critères (personnels ou imposés) ;
- ◆ de faire des propositions sous forme de lay-out et de prévoir les espaces nécessaires pour les titres, les slogans, les encarts....
- ◆ de déterminer le rôle et impact de l'image dans les différentes cultures ;
- ◆ d'expliquer les moyens d'expression en photographie, la rhétorique de l'image et sa structuration ;
- ◆ d'interpréter la communication par l'image et de l'utiliser efficacement ;
- ◆ de comprendre et d'analyser une image ;
- ◆ d'étudier des mécanismes de l'image publicitaire ;
- ◆ d'analyser une campagne publicitaire ;
- ◆ de caractériser différents médias publicitaires (journaux, affiches, toutes-boîtes, spots TV, imprimés d'entreprise, flyers) et différents supports (revues, dépliants, journaux, affiches, abribus, « 20 m2 », annonces, ...) ;
- ◆ de réaliser des lay-out pour :
 - une publicité (un objet au choix; un objet imposé),
 - une affiche,
 - une couverture de livre, de magazine,
 - un calendrier ;

4.2 Gestion informatique des données :

*sur base d'exemples concrets, d'œuvres de photographes professionnels, d'artistes,
à l'aide d'exercices individuels et/ou de groupe,*

- ◆ de gérer et de traiter rationnellement les données dans les différents environnements informatiques ;
- ◆ d'utiliser les données stockées (provenance / destination) ;
- ◆ d'utiliser efficacement les moyens de transmission et de communication informatiques destinés aux fichiers images ;
- ◆ d'utiliser des logiciels adéquats et de jongler d'un programme à l'autre en fonction de l'utilisation souhaitée du fichier, de stocker les images sur différents supports et de les transférer vers les différents médias (imprimerie, web, labo, ...) ;
- ◆ de classer, de trier, d'archiver, de légendier des images réalisées dans le cadre de sa formation manuellement ou à l'aide d'un logiciel ;
- ◆ de gérer l'utilisation de plates-formes de manière optimale ;
- ◆ d'éditer des images dans la perspective d'une publication :

- en gérant la couleur par la création et l'utilisation d'un profil ICC ainsi que par le calibrage d'une chaîne numérique,
- en gérant les impressions depuis la préparation des fichiers pour l'impression-photo, leur optimisation et celle des imprimantes, l'étude et le choix justifié du ou des différents supports d'impression (les différents papiers, leurs spécificités, leurs utilisations respectives) ainsi que la préparation et l'optimisation des fichiers pour l'édition ;
- ◆ de réaliser la mise en ligne de pages web de présentation d'une commande ;
- ◆ d'utiliser les logiciels de transfert de données les plus courants ;
- ◆ de réaliser des présentations à l'aide de logiciels ou d'applications
- ◆ d'exploiter le contenu d'archives photographiques en éditant chaque image (compléter les divers champs : mots-clés, légendes, titre du sujet,...) en fonction de la nature des dossiers nominatifs et de la nature du sujet ;
- ◆ de paramétrer l'ensemble, à partir de fichiers bruts, pour la création de mises en page, pour l'édition (graphiste, imprimeur/ imprimeuse, photocomposeuse/ photocomposeur,...) et le transmettre vers un serveur d'agence en respectant certains impératifs comme les formats et la gestion des couleurs.

4.3 Traitement numérique de l'image :

à partir de productions personnelles ou de travaux confiés par la personne chargée de cours, au-delà de la finalité-écran vue durant la formation de « Technicien/ Technicienne en Photographie »,

- ◆ de réaliser des travaux de qualité professionnelle, c'est-à-dire conformes à un devis et respectant les volontés et besoins techniques et artistiques du client/ de la cliente dans un délai horaire minimum ;
- ◆ de rechercher et d'analyser les différentes méthodes de traitement utilisées en vue de les reproduire ;
- ◆ d'approfondir l'utilisation du scanner ;
- ◆ de travailler avec des logiciels de scannage programmés de façon manuelle, ou avec des paramétrages précis suivant les caractéristiques finales (formats, qualité, ...) des travaux demandés ;
- ◆ de retoucher des photographies (taches diverses, yeux rouges, réglage luminosité, contrôle des niveaux...);
- ◆ de restaurer de vieilles photos ;
- ◆ d'utiliser des techniques avancées de photo-montage ;
- ◆ d'approfondir l'emploi des logiciels de traitement et d'animation de l'image: création de textures, d'effets spéciaux, droplet, traitement par lots, scripts
- ◆ d'élaborer une approche photographique de la création d'un site web ;
- ◆ de créer des images 'objets ou de lieux via des vues panoramiques à 360° ;
- ◆ d'utiliser des techniques avancées de diaporamas ;
- ◆ de préparer et d'optimiser des images selon leur origine et leur destination finale ;
- ◆ de réaliser des scans au départ de documents originaux différents en genre, en qualité et en grandeur, ces documents étant ensuite retouchés afin de restituer des images d'une qualité proche ou identique à celle des originaux ;
- ◆ d'intégrer différents éléments entrant dans la création d'affiches et de dépliants ;

- ◆ de réaliser une restauration de qualité avec les outils adéquats sur des documents photographiques anciens ou abîmés.

4.4 Prise de vue analogique et numérique :

- ◆ d'assumer toutes les étapes d'une réalisation photographique dans le domaine de la photographie publicitaire, d'illustration ou de reportage, de manière autonome avec comme souci principal d'obtenir une production finale de qualité ;
- ◆ de proposer des solutions esthétiques et techniques adaptées à chaque demande, de la commande la plus vague jusqu'au cahier de charges le plus précis ;
- ◆ de veiller à intégrer le maximum de valeur ajoutée personnelle dans chaque réalisation ;
- ◆ de savoir travailler en équipe suivant les disponibilités et les affinités de chacun dans le but d'obtenir une production de qualité professionnelle et homogène ;
- ◆ de réaliser des travaux au départ de desiderata comparables à ceux des salles de rédaction de quotidiens, d'hebdomadaires ou de mensuels ou au départ de lay-out du styliste d'une agence de publicité, de desiderata de chefs d'entreprises ou de responsables de PME
- ◆ de mettre en œuvre les outils adéquats par une méthode adaptée au travail à réaliser en :
 - déterminant précisément les diverses étapes de la réalisation,
 - déterminant les coûts et la faisabilité du projet ou en se pliant à un budget déterminé,
 - choisissant et en préparant les matières et matériels nécessaires à la réalisation,
 - planifiant le travail dans l'espace et le temps,
 - fournissant la réalisation en temps et en heure,
- ◆ de respecter les règles élémentaires du métier de photographe en matière de droits à l'image et de droits à la personne ;
- ◆ d'avoir un comportement responsable et éthique vis-à-vis de la profession et des professionnels/ des professionnelles ;
- ◆ de déterminer les outils spécifiques à la réalisation de tous types de travaux ;
- ◆ d'effectuer des reportages analogiques et numériques sportifs, événementiels, sociaux, d'illustration... (avec du matériel similaire ou proche de celui utilisé par les professionnels) ;
- ◆ d'utiliser des flashes de reportage dédiés à ce matériel de pointe ;
- ◆ d'employer spécifiquement du moyen-format, de la chambre technique analogique et numérique, des différents dos-capteurs pilotés par ordinateur et des logiciels qui les accompagnent ;
- ◆ d'utiliser du matériel adéquat pour la production d'images sur support papier ;
- ◆ d'utiliser des logiciels permettant les commandes et les réglages fins de ce matériel.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de laboratoire : il est recommandé de ne pas dépasser plus de deux étudiants/ deux étudiantes par poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

La personne chargée de cours sera un enseignant/ une enseignante ou une experte/ un expert.

La personne experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Analyse et esthétique du message publicitaire	CT	S	38
Gestion informatique des données	CT	S	74
Traitement numérique de l'image	CT	S	148
Prise de vue analogique et numérique	CT	S	220
7.2. Part d'autonomie		P	120
Total des périodes			600